

LE PÊCH' LUNE DE BOREX

N°002
JUIN 2021

Habitants: 1153
Superficie: 198 ha
Habitants: Borésiens

Édito

Je débuterai ces quelques lignes par des remerciements. Oui, mille mercis à vous, Villageoises et Villageois, d'avoir été si nombreuses-eux à voter lors des élections communales et d'avoir réitéré votre confiance auprès de la Municipalité. Je tiens aussi à féliciter les élu-e-s au Conseil Communal ainsi que les suppléant-e-s qui étaient également nombreuses-eux à se présenter. Cela fait chaud au cœur de voir l'engagement de chacun-e pour notre beau village de Borex. Ainsi, la nouvelle Municipalité, composée de Pascaline Keller, Sabrina Perraudin, Boris Vetsch, Boris Mury et de moi-même, entrera en fonction le 1er juillet 2021. Je suis d'ores et déjà ravi d'accueillir ces nouveaux membres au sein de l'exécutif communal et de pouvoir agir pour le bien du village aussi bien entouré.

Sept candidats pour cinq places à la Municipalité, cela n'était pas arrivé depuis bien des années! Aussi, je suis heureux de constater que l'attrait de nos concitoyennes et concitoyens pour les affaires publiques trouve un regain d'intérêt, ce qui est réjouissant. Mes remerciements vont également à mes deux collègues qui quitteront la Municipalité au 30 juin: A Mme Gabrielle Genoud pour son travail assidu mené avec toute la patience et

l'endurance demandées par les dossiers souvent difficiles à traiter, ceci pendant les neuf ans et demi passés au sein du collège municipal. A Madame Camille Berger pour ses compétences et son professionnalisme dans ses actions, deux qualités qui nous ont permis de rendre les décisions qui s'imposaient tout au long de la législature.

Changement encore à la tête de notre Conseil Communal: En effet, notre Président, Monsieur Yves Schwarzentrub, après neuf ans passés au «perchoir», a décidé de ne pas présenter sa candidature pour une nouvelle année à cette importante fonction. Un grand merci à lui aussi pour la maîtrise des tâches qui lui ont été dévolues, tâches qu'il a menées avec compétence et efficacité.

En cette période de pandémie Covid-19 qui semble toucher à sa fin, il ne me reste plus qu'à espérer qu'un retour à la normalité soit opéré le plus rapidement possible pour toutes et tous. Dans cette attente, je vous souhaite chères Borésiennes, chers Borésiens, de passer un excellent été 2021. ▲

Jean-Luc Vuagniaux, syndic

Élections communales

Le 7 mars 2021 dernier, les Communes vaudoises ont renouvelé leurs autorités, Municipalité et Conseil communal. Pour la Commune de Borex, ce sont 5 conseil-

ler-è-s municipaux, 40 conseiller-è-s communaux et 10 suppléant-e-s qui prendront leur nouvelle fonction au 1er juillet 2021 pour la législature 2021-2026.

La Municipalité 2021-2026

Dicastère



Jean-Luc Vuagniaux

Syndic

Email: syndic@borex.ch

Administration générale
Ressources humaines
Relations extérieures



Pascaline Keller

Municipale

Email: pkeller@borex.ch

Service des eaux (ESP)
Evacuation des eaux (E.C. E.U)
Service des routes et
éclairage public
Sécurité routière



Sabrina Perraudin

Municipale

Email: sperraudin@borex.ch

Police des constructions
Sécurité des chantiers
Domaines et bâtiments communaux
Cimetière intercommunal

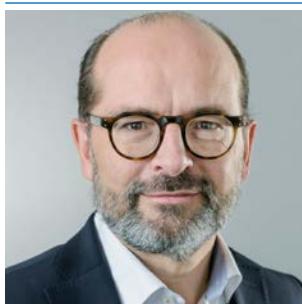


Boris Mury

Municipal
Vice-syndic

Email: bmury@borex.ch

Instruction publique
Finances.
Jeunesse et sports



Boris Vetsch

Municipal

Email: bvetsch@borex.ch

Sécurité publique
Urbanisme - aménagement
du territoire
Développement durable
Gestion des déchets, voirie
Naturalisations

Le Conseil communal 2021-2026

Boogh Louis	Liniger Philippe	Paltani Lisa
Bühler Marco	Longuet Bérangère	Rambaud Arthur
Chirazi Frédéric	Lüthi Pascal	Reiss Jean-Claude
Dancet Jacques	Mäder Jean-François	Ribi Jean-Claude
Despond Michel	Martinelli Stéphane	Rieder Patrick
Dottrens Sandrine	Martinelli Valérie	Romero Trujillo Daniel
Dulac Michaël	Matthey Nathalie	Schwarzentrub Yves
Fuchs Michaël	Meyer Darbre Mélanie	Segard Emeric
Gili Massimo	Mouttet Patrick	Vuagniaux Gilles
Gili Sibilla	Mulone Roberto	Vuagniaux Cindy
Gospierre Béatrice	Mulone Thi-Binh-Minh	Vuagniaux Catherine
Hendriksen Linda	Mundler Orane	Weibel Anaïs Thevani
Hürni Hervé	Mury Gérard	
Kernen Sabine	Ostwald-Segard Monica	

La dernière séance du Conseil Communal – de la législature 2016-2021 – s'est déroulée le lundi 21 juin 2021. La suivante, sous la nouvelle législature, est fixée pour

le mois d'octobre 2021, avec pour nouveau président Monsieur Massimo Gili.

Horaires de l'administration

Durant la période estivale, la Municipalité, le Greffe municipal et la Police des Constructions seront fermés:
du 26 juillet au 13 août 2021 inclus.

Le bureau de l'Office de la population et le Contrôle de l'habitant sera fermé:
du 9 août au 20 août 2021 inclus.

*En cas d'urgence uniquement: pour les cartes d'identité, veuillez vous adresser au Centre de biométrie et des documents d'identité – quartier du Flon – Voie du Chariot 3 à 1014 Lausanne.

Email: info.passeport@vd.ch

En vente à l'administration

- Carte de stationnement sur le territoire communal – valable uniquement sur les places à temps limité – au tarif de CHF 8.00 la journée.
- Sacs à ordures ménagères taxés au prix de CHF 10.-/rouleau de 17L – CHF 19.50/rouleau de 35L – CHF 38.-/rouleau de 60L et CHF 30.-/rouleau de 110L. Pour rappel, la commune de Borex offre à ses citoyen-ne-s, lors d'une naissance, 5 rouleaux de sacs à ordures taxés de 35 litres ou 10 rouleaux de 17 litres la première année, et de la seconde à troisième année de vie, 2 rouleaux de 35 litres ou 4 rouleaux de 17 litres.
- Cartes de 10 entrées pour la piscine intercommunale, disponible à Chéserex uniquement, au prix de CHF 63.-/adulte et CHF 45.-/enfant.
- Cartes CFF, disponible à la Commune de Chéserex uniquement. 6 cartes journalières par jour, CHF 47.-/carte. ▲

Projet Perséides – la lumière au cœur de la nuit

Cette année, dans la nuit du 12 au 13 août, la pluie d'étoiles filantes des Perséides atteint son apogée. Près de 200 étoiles filantes défilent dans le ciel, de quoi faire de nombreux vœux et s'émerveiller. Afin de pouvoir apprécier le spectacle pleinement, le Projet Perséides demande aux communes d'éteindre l'éclairage public, laissant ainsi le ciel s'illuminer de mille lumières. Consignes de sécurité: Habillez-vous d'habits clairs et d'éléments réfléchissants, munissez-vous de lampes de poche, et faites attention car l'éclairage public, sauf celui des passages piétons, sera éteint. Plus d'information sur: www.projet-perseides.org

Du côté de la Société de Développement de Borex, elle vous invite, à partir de 21h45 ce 12 août 2021, à la rejoindre au terrain de pétanque de Borex pour regarder les étoiles ensemble. Munissez-vous de vos chaises, couvertures, matelas, jumelles et télescopes.◀



Nouveaux Assistants de sécurité publique



Au 1^{er} mars 2021, Monsieur Adrien Gafner est arrivé comme nouvel ASP à 100%, rejoint au 1^{er} mai par Madame Magali Gremaud, engagée à 50%. Ensemble, ils couvriront les villages de Borex, Crassier, Eysins, Chéserey et La Rippe. Munie et muni de larges com-

pétences de par leurs expériences passées, les deux nouveaux ASP seront sur le terrain pour assurer notamment la sécurité de nos citoyennes et citoyens.

Adrien Gafner, 35 ans et père de trois enfants, vit à St-Cergue où il est également conseiller communal. Après plusieurs années dans la sécurité publique, c'est la police cantonale genevoise qui le recrute, jusqu'en 2013, lorsqu'il se lance en tant qu'assistant de sécurité publique. Amateur de cyclisme, c'est sur une petite reine qu'Adrien Gafner parcourt la région, accompagné de ses enfants, durant son temps libre.

Seconde ASP des cinq communes, Magali Gremaud, 51 ans et mère de trois enfants, crée le duo. Habitante de Bière, elle est passée par l'Ecole de Gendarmerie, par la Police cantonale Jurassienne, la Police municipale de Nyon, puis le service sécurité de Denner en Suisse romande. Grande adepte des travaux manuels et de sport, elle se réjouit de pouvoir agir pour les cinq communes.

A tous les deux, nous leur souhaitons la bienvenue et nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration.◀

Taille des haies

Selon le Règlement communal sur la protection, la plantation et l'émondage des arbres et buissons, La Municipalité de Borex rappelle à tous les propriétaires fonciers que les haies, buissons, arbres et autres plantations en bordure de route et chemins publics, dans les courbes, intersections et aux sorties privées, doivent être émondés à:

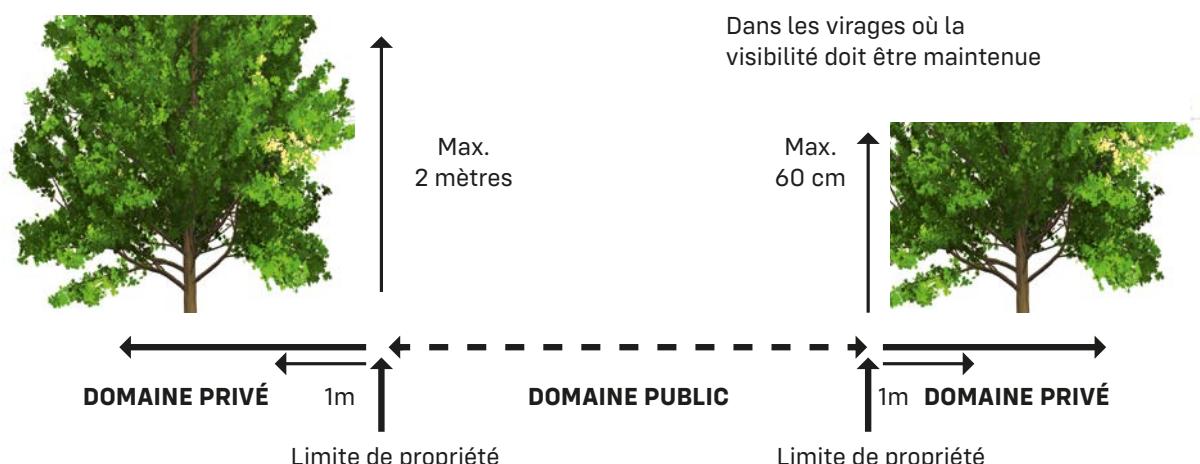
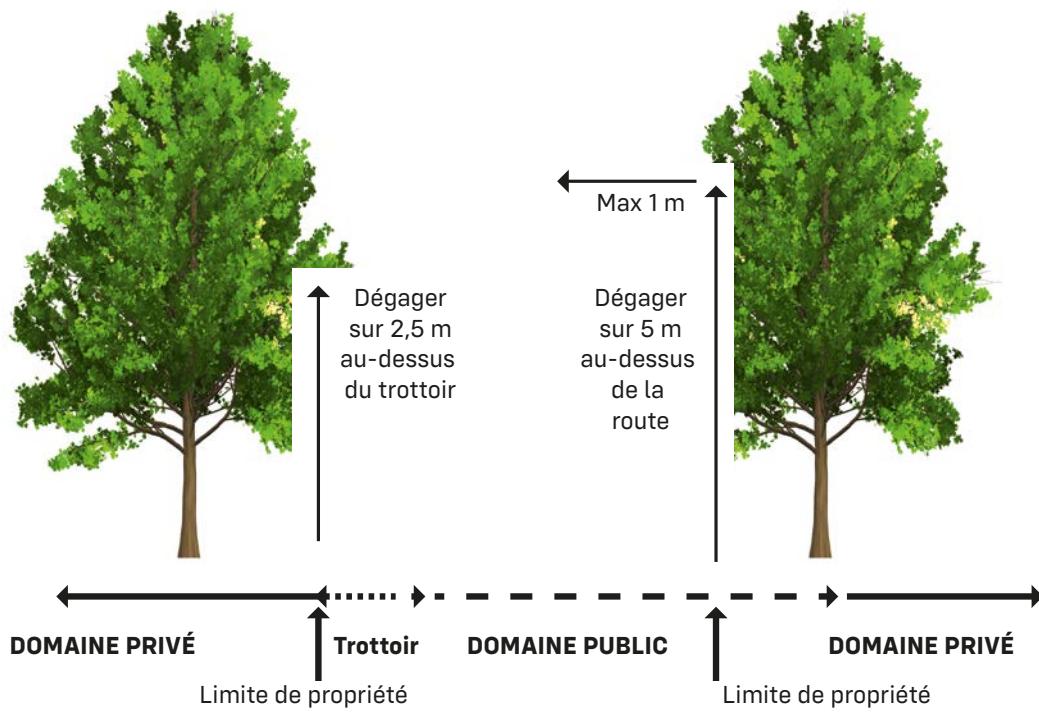
- 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue
- 2 mètres dans les autres cas, à l'exception des murs de soutènement. Les hauteurs sont calculées par rapport à l'axe de la chaussée
- 50 cm au-dessus du niveau normal des terrains retenus par des murs de soutènement dès que la dénivellation entre ces terrains et la chaussée dépasse

1m50 (règlement d'application de la loi cantonale du 24.12.1965 sur les routes, chap.III art.9)

- Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante:
 - Au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur au bord des chaussées
 - Au bord des trottoirs : à 2m50 de hauteur et à la limite de propriété au bord des chaussées

Il faut que chacun.e soit conscient.e qu'une végétation trop luxuriante crée un danger pour la circulation et peut-être source d'accidents graves.

Plus d'informations sur www.borex.ch ↶



Canicule

Conseils à suivre en cas de grandes chaleurs: se reposer et rester au frais. Réduisez vos activités physiques aux heures de grande chaleur, fermez les fenêtres, volets, stores et rideaux et bien aérer la nuit. N'oubliez pas de boire beaucoup d'eau tout au long de la journée et de manger léger. Si vous connaissez quelqu'un qui

pourrait être en situation de détresse, ou si vous-même avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler votre médecin traitant, ou notre Syndic Jean-Luc Vuagniaux, qui se tient à votre entière disposition pour toutes demandes de renseignements complémentaires concernant l'aide et la solidarité, par email à: syndic@borex.ch. ◀

Fête Nationale



La pandémie mondiale du coronavirus est encore et toujours présente. Aussi, selon les conditions sanitaires, une fête du 1er août pourrait être organisée par la commune de Crassier. Dans le cas où les festivités pourront avoir lieu, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 1er août, pour un traditionnel discours, des animations et une restauration gourmande.

Toutes les informations seront fournies sur notre site internet www.borex.ch. ◀

Tenue des chiens en laisse

La période de reproduction de la faune sauvage constitue une étape clé dans le maintien des populations d'espèces animales durant le printemps. Aussi, la faune peut radicalement abandonner sa couvée si elle est perturbée et apeurée par les prédateurs, dont

les chiens. Dans les pâturages également, les chiens peuvent effrayer le bétail, ce qui peut causer des avortements. La tenue des chiens en laisse revêt dès lors une importance particulière. Merci de penser à nos amis les bêtes, tout au long de l'année. ◀

La Poste, sur le pas de la porte

C'est une longue et historique page qui se tourne. L'office de Poste de Borex fermera définitivement ses portes le 9 juillet 2021.

Dès le lundi 12 juillet, grâce au service à domicile numérique, les habitantes et habitants de Borex pourront recourir aux prestations de la poste directement depuis chez eux et informer la Poste, à l'avance, de la nécessité d'assurer une prestation à domicile spécifique. Pour les colis et recommandés qui n'auraient pas pu être délivrés, il faudra se rendre à la poste de Signy-Centre, filiale de la Commune de Borex.

Mais revenons sur l'histoire de l'office de Poste de Borex, avant d'en faire le deuil:

On sait qu'en 1804 encore, le service postal rural était mal organisé – il l'était moins bien que sous l'occupation bernoise – Borex avait du mal à trouver un messager qui veuille bien, pour un salaire de misère, s'en aller à Coppet prendre les paquets et les lettres destinés au village. Une organisation nouvelle et valable fut lente à se dessiner et Borex fut enfin rattaché au Bureau de Nyon vers 1838; le village disposa d'un messager d'arrondissement qui partait quatre fois par semaine

de Nyon à 8 heures du matin et desservait Eysins, Borex, Arnex, Crassier, Avenex, Grens et Signy. Le messager reçut «un fixe de 120 francs l'an, une veste d'uniforme, 1 crutz par lettre remise à domicile et un demi batz par paquet».

C'est de cette époque que date la première boîte aux lettres de Borex.

Ensuite d'abus, voire d'escroqueries, il y eut une réorganisation et Borex fit partie de la section 1 avec les horaires suivants de passage: La Rippe 10h30, Crassier 10h45, Borex 11 heures, Arnex 11h15 et Crans 12 heures.

Le local de poste de Borex fut ouvert dans la maison familiale sise au n° 1 de la rue du village par Samuel Guichard - premier du nom - en 1875, qui cumula les fonctions de préposé et de syndic. Comme préposé, on lui donna pour commencer un salaire annuel de 120 francs, porté à 620 francs l'année suivante. Il dut cependant verser une caution de 4'000 francs de l'époque: les places étaient fort prisées.

Samuel Guichard eut tout de suite beaucoup de travail: trois fois par semaine il allait chercher le courrier à la poste de Nyon, à pied, et faisait ses tournées. De même, il vendait les billets pour la diligence Nyon-Divonne, qui s'arrêtait près du grand platane planté devant la poste.

Le 13 juin 1890, il remettait la charge à son fils Etienne, puis c'est un nouvel Etienne Guichard, fils du précédent, qui lui succéda le 1er avril 1937, qu'il assistait déjà depuis 1921. Etienne Guichard qui avait été choisi parmi 17 postulants, resta durant 30 ans au service des PTT. Entre-temps, les diligences avaient disparu et le Nyon-Crassier était né en 1905, ce qui n'empêcha pas notre facteur de continuer de battre la campagne trois fois par jour pour un salaire de 199 francs par mois.

Le 1er septembre 1967, c'est encore un Samuel Guichard, le fils du précédent, qui prend possession du bureau de poste. Il devient donc le quatrième Guichard à manier le tampon, mais cette fois-ci, il s'agit d'un emploi de buraliste à plein temps et comme il a de la descendance, ce sera son fils Didier qui reprendra les rênes en 2001 de l'actuel office de poste, d'ores et déjà en poste depuis août 1988. Dans l'intervalle c'est en

Berne, le 26 Septembre 1875.



**Le Département des Postes
de la Confédération Suisse**

Monsieur Samuel Guichard, Syndic à Borex.

Le Département des Postes vous a nommé dépositaire postal à Borex, en date du 24 Septembre 1875, avec un traitement annuel de fr. 120, pour un temps indeterminé.

Tous entrerez en fonctions à l'époque que vous indiquera la Direction des Postes de Genève, après avoir déposé le cautionnement prescrit, et aurez à remplir avec fidélité, zèle et ponctualité, conformément aux lois et règlements, les fonctions qui vous sont confiées.

Vous aurez surtout à sauvegarder conscientieusement le secret des lettres, à tenir un compte exact des taxes postales perçues et à être prévenant envers le public.

Une démission ne pourra vous être accordée que trois mois après que vous en aurez fait la demande.

Le Département des Postes



Eug. Borex

1995 que cet office élit domicile au chemin de la Carrière dans le nouveau bâtiment construit à cet effet.

L'annonce de la fermeture prochaine de l'office de poste en 2018, contraindra M. Didier Guichard à quitter ce bureau qui était devenu une affaire de famille puisque cinq générations s'y sont succédées pendant cent quarante-trois ans!

«J'ai fait mon deuil, car cela fait trois ans que nous étions prévenus de la fermeture de l'office de poste. Mais mon père, Samuel, restera nostalgique», confie Didier Guichard.

Ainsi se clos l'histoire de l'office de poste de Borex et de la saga de la famille Guichard qui y a accompli ses tâches multiples et variées avec compétence, toujours au service de la population. Nous pouvons adresser un grand merci à ses représentants pour leur dévouement et leur assiduité à notre «géant jaune» pendant toutes les années passées à son service.

(Informations issues en partie du livre de «Borex au rythme des temps» édité en 1978).◀

Agenda des manifestations

Au vu de la situation délicate, liée à la pandémie du Coronavirus, les manifestations restent susceptibles d'annulation. Aussi, pour le moment sont prévues les manifestations suivantes:

1er août: Fête nationale, organisée par la Commune de Crassier, sous conditions

12 août - 21h45: Perséides - Sous les étoiles, au terrain de pétanque de Borex, organisé par la SDB

11 - 15 août: 74^e Giron de la Fédération des Jeunesses du District de Nyon, organisé par la jeunesse de Borex – La Rippe. ▲



Société de Développement
Borex



La SDB, c'est :
des sorties
des animations
ouvertes à tous, pour partager
des moments conviviaux
dans notre village !

[Assemblée Générale](#)
en attente de pouvoir réunir 50 personnes

Vous souhaitez devenir membre ?

Pour plus d'informations : www.developpement-borex.ch
Nous nous réjouissons de vous retrouver lors de nos manifestations

Le comité
Léna, Caroline, Sandrine, Minh et Marco

La parole est à vous

Pour nous faire parvenir vos annonces, idées, etc:
greffe@borex.ch

L'info du jour

Saviez-vous que ...

*La première femme à avoir intégré la Municipalité de Borex fut Madame Yvonne Beausoleil, qui siégea durant une législature, de 1991 à 1996.
Elle a ainsi rejoint le pouvoir exécutif près de 200 ans après la première séance de Municipalité de Borex, qui se déroula le 15 août 1803.*

Vœux

La Municipalité ainsi que toute l'administration communale souhaite à ses habitant.e.s un magnifique été

Les bébés 2020

Tom

Impressum

Editeur:

Administration communale
Au Village 13 – 1277 Borex
Tél: 022 367 13 33
Email: admin@borex.ch

Plus d'information sur notre site :

www.borex.ch

